

## **Compte-rendu de la déclaration d'intention d'élaboration du Schéma Régional de Gestion Sylvicole de Martinique**

Le premier Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) de la Martinique va être rédigé par la Direction de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt de la Martinique dans le cadre de son rôle de Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) de la Martinique en vertu de l'article L 373-1 du Code Forestier et de l'avis de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois du 30 Mars 2022.

A la suite de l'ordonnance du 3 août 2016 (article 2) portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public [...], complétée par le décret du 25 avril 2017 (article 2), la consultation du public dans la mise en œuvre de plans et programmes ayant une incidence sur l'environnement a été renforcée par une possibilité de concertation préalable.

Le SRGS est soumis à cette nouvelle procédure, laquelle intervient à l'amont de son élaboration. Il appartient à la DAAF de la mettre en œuvre, ce qui peut se faire sous différentes formes (concertation préalable, déclaration d'intention ouvrant droit d'initiative des tiers).

Cette consultation du public a eu lieu du 12 juin au 12 octobre 2023 et est dorénavant close.

Les informations étaient disponibles sur le site internet de la DAAF :  
<http://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/>

Les contributions ou interrogations ont pu être communiquées par mail sur la boîte :  
[foret.daaf972@agriculture.gouv.fr](mailto:foret.daaf972@agriculture.gouv.fr)

Une seule contribution a été reçue, le 13 juin 2023, visant à publier sur le site internet de la DAAF de Martinique le processus d'élaboration du SRGS. Cette publication a été réalisée le 14 juin 2023.

Fort de France, le 23 novembre 2023

Le chef de service Agriculture et Forêt  
Eric Bianchini

L'adjoint au Chef de Service  
Agriculture et Forêt

  
Philippe MATHE

